

[Text]

• 1950

Mr. Roots, we welcome you, and we look forward to your presentation.

**Mr. James D. Roots (Executive Director, Canadian Association of the Deaf):** Thank you for offering us this opportunity to respond, on behalf of the Canadian Association of the Deaf and the deaf people of Canada, to the task force report on broadcasting policy. It is a genuine thrill to appear before a standing committee, not least because I get to stay overnight at the Chateau Laurier at your expense.

You have asked for a general summary of the report, but that would be very broad, so I feel perhaps it would be better if I confined myself to the legislative aspects of this case.

To start with a brief description of the Canadian Association of the Deaf itself, we are, at the national level, a deaf consumers' organization. We were set up and are controlled and operated by deaf citizens themselves. We are organized as an affiliate group. Rather than have individual members, we have about 30 affiliated organizations, which are set up at the regional, provincial, and local level. All of them are entirely controlled by deaf consumers.

Essentially, our role is one of advocacy. We promote and defend the interests of deaf Canadians. We are not a service organization.

One of the most important concerns in the past quarter-century for us has been television accessibility. We have a lengthy, and I dare say impressive, record of activity in this regard. We were instrumental in establishing closed-caption broadcasting regulations. We ran our own pioneer caption film program. We were directly involved in establishing the Canadian Captioning Development Agency. We have hosted and participated in a number of national and international conferences on television and the deaf. We regularly intervene in licence renewal hearings to ensure that closed captioning is promoted across the country. So we have considerable experience in this matter of television accessibility for the deaf.

We also have considerable experience of what I might describe as the "benign befuddlement" of the average hearing person regarding closed-caption television; and we find that attitude again in the task force report. The only time the authors of this otherwise wonderful book appear uncertain of themselves is on the one page out of 731 in which they directly refer to closed captioning. That is page 155. Rather than deal with the legal, ethical, and moral issues involved in opening up television to the hearing impaired, they have consciously presented only the historical and certain of the technical background instead.

I want to clarify that this is understandable. In fact, it is simply the traditional response of most hearing people regarding this issue. I do not mean to impugn the authors of the book; but I must admit it is rather hard to read 731 pages and find only one page that refers to your primary concern, and in a very gingerly way at that.

[Translation]

Bienvenue, monsieur Roots. Nous attendons avec impatience votre exposé.

**M. James D. Roots (directeur exécutif, Association des Sourds du Canada):** Merci de nous avoir donné la possibilité de répondre au nom de l'Association des Sourds du Canada, au rapport du groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion. Nous sommes ravis de comparaître devant votre Comité permanent et pas simplement parce que nous sommes hébergés au Château Laurier à vos frais.

Vous nous avez demandé un résumé général du rapport mais ce serait trop général je pense donc que je m'en tiendrai à l'aspect législatif.

Permettez-moi tout d'abord de vous décrire brièvement ce qu'est l'Association des Sourds du Canada, soit une organisation nationale qui s'occupe des Canadiens malentendants. Ce sont des Canadiens malentendants qui ont créé notre association et qui l'administre. Au lieu d'avoir de simples adhérents, nous avons une trentaine d'organismes qui nous sont affiliés, établis aux niveaux régional, provincial et local, qui sont tous contrôlés par des malentendants.

L'association agit essentiellement à titre de défenseur et assure la protection et la promotion des droits des malentendants. Nous ne sommes pas un organisme offrant des services.

Depuis les vingt-cinq dernières années, nous sommes surtout préoccupés d'assurer l'accès aux programmes de télévision. Nous pouvons nous enorgueillir à juste titre de notre activité dans ce domaine. C'est grâce à nous en effet que l'on a obtenu le sous-titrage des programmes. Nous avons mis sur pied notre propre programme prototype de films sous-titrés. Nous avons jeté les bases de l'Agence canadienne de développement du sous-titrage. Nous avons parrainé un certain nombre de conférences nationales et internationales sur la télévision et les malentendants. Nous avons souvent pris part aux audiences pour le renouvellement des licences afin de promouvoir l'utilisation du sous-titrage dans tout le Canada. Nous avons donc une bonne expérience dans le domaine de l'accès des malentendants à la télévision.

Nous avons aussi beaucoup d'expérience dans ce que j'appellerais l'incompréhension innocente du citoyen moyen vis-à-vis du sous-titrage des films télévisés et dont l'attitude se retrouve à nouveau dans le rapport du groupe de travail. En effet, la seule fois où les auteurs de ce remarquable ouvrage de 731 pages semblent manquer de confiance en eux-mêmes, c'est à la page 155 lorsqu'ils parlent de sous-titrage audible. Plutôt que de parler de la justification légale, éthique et morale relative à l'accès des programmes télévisés aux malentendants, ils se sont délibérément contentés de présenter l'aspect historique et certains aspects techniques.

Je dois préciser que ce n'est guère surprenant. De fait, c'est généralement la réaction normale des gens vis-à-vis de la question. Je n'ai pas l'intention de blâmer les auteurs de l'ouvrage, mais je dois avouer que c'est un peu décevant de constater que dans un ouvrage de 731 pages, la question qui vous tient le plus à coeur est vaguement mentionnée sur une page à peine.